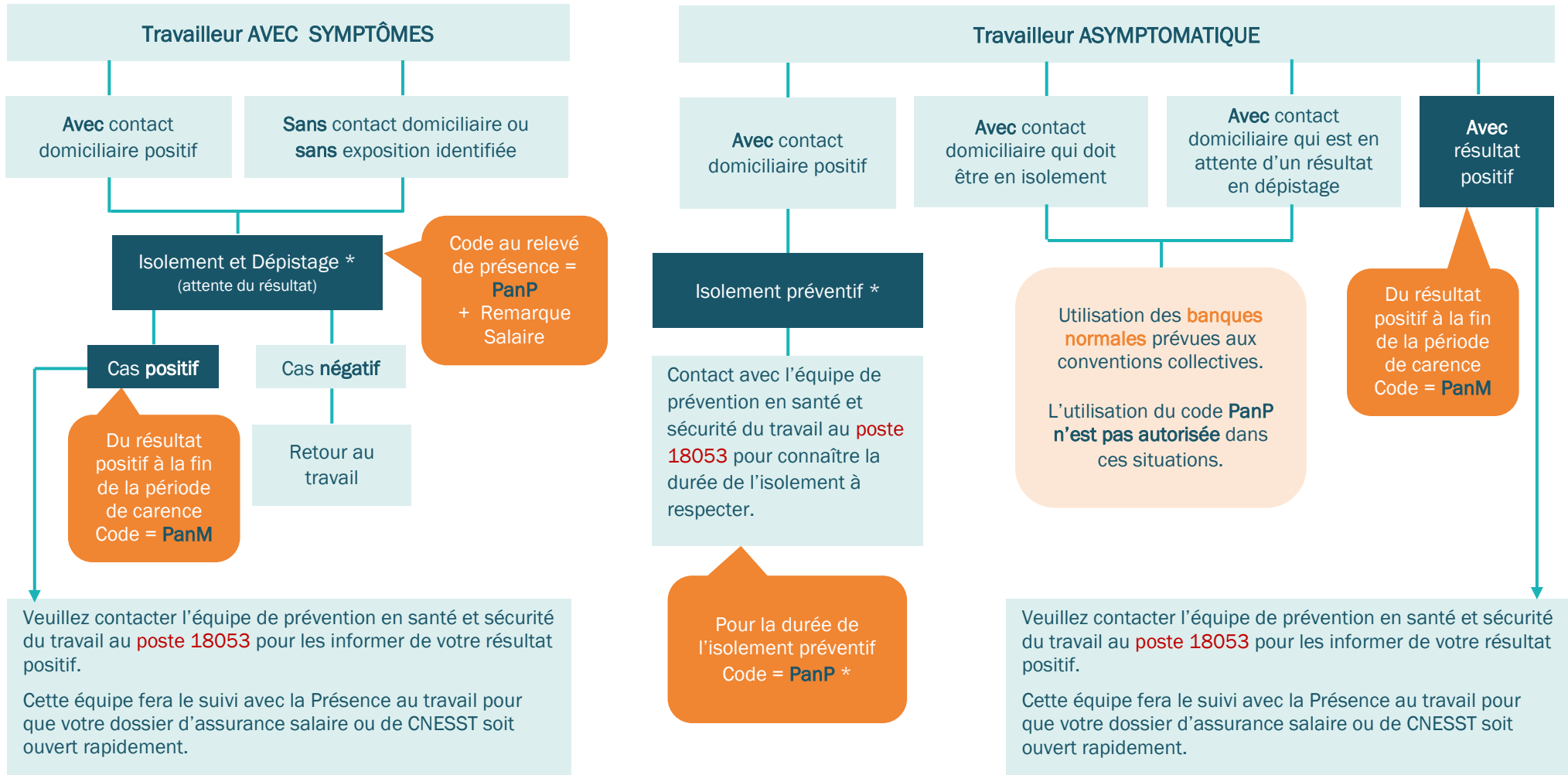


COVID-19 | ARBRE DÉCISIONNEL POUR LA GESTION DU RELEVÉ DE PRÉSENCE

En appui à l'algorithme décisionnel pour les travailleurs, médecins, résidents, stagiaires, étudiants et externes en santé du CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS



* Si possibilité de télétravail, aucun code PanP ne sera autorisé, la personne doit travailler et utiliser le code RegTT au relevé de présence.